



## Clause particulière et résolutoire dans un bail

Par **yugyorel**, le **20/04/2010 à 11:12**

Bonjour,  
Puis-je mettre dans un bail une clause qui permettrait la résiliation du bail avant le terme de celui-ci en cas de responsabilité de trouble et conflit avec le voisinage venant des preneurs, de leur famille ou toute autre personne ayant rapport avec les locataires.  
Merci d'avance pour votre réponse  
Salutations

Par **fabienne034**, le **20/04/2010 à 12:05**

bonjour,  
absolument pas !  
vous devez attendre la fin du bail pour refuser de le renouveler pour l'une des causes que vous invoquez  
pour tout savoir gratuitement sur le bail d'habitation :  
<http://www.fbbs.net/contratlocationvide.htm>

Par **yugyorel**, le **20/04/2010 à 23:41**

Merci beaucoup pour le renseignement.  
Avec mes sincères salutations.